Communiqué de presse

Mercredi
14 mai
2025

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Une nouvelle liaison entre Le Fresne-Camilly et Thaon

Depuis le Fresne-Camilly, il est désormais possible de rejoindre le cœur de l'agglomération par des aménagements cyclables séparés des voies de circulation automobiles, en dehors des cœurs de bourg. Cet aménagement inscrit dans le déploiement du schéma cyclable communautaire de Caen la mer, vient compléter le maillage existant du territoire et ainsi renforcer l'accompagnement des modes actifs, que mène la Communauté urbaine auprès des habitants.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES DANS LES TRAJETS DU QUOTIDIEN

Étendue sur une distance de **1,2 km**, ce chemin vient consolider le maillage des aménagements cyclables développé au nord-ouest du territoire. On compte désormais **25,8 km** de chemins ruraux aménagés pour le passage des cyclistes sur tout le territoire.
Il s'inscrit dans la continuité des aménagements cyclables déjà réalisés ces dernières années.
Il existe désormais des aménagements cyclables séparés de la circulation automobile entre Caen et Saint Contest, entre Saint-Contest et Cairon, entre Cairon et Thaon et donc depuis quelques mois entre Thaon et le Fresne-Camilly. Cette nouvelle liaison cyclable facilitera également l'accès aux commerces de Thaon, offrant ainsi une alternative pratique et écologique pour réaliser des achats.

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET MAINTENIR L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE RURALE

Afin de préserver les terres agricoles, Caen la mer a utilisé la technique du liant hydraulique routiers (LHR). Le principe est de conserver les matériaux des chemins existants en place et réaliser un traitement du sol en apportant un liant. La nature de ce dernier est définie en fonction d'études de sols avant d'être malaxé puis compacté.
Pour terminer un enduit est réalisé sur le chemin afin d'obtenir une couche d'étanchéité nécessaire pour garantir la prise du support. Ce procédé permet d'éviter l'évacuation de matériaux et limite fortement les apports.

Alliant sécurité pour les cyclistes et les piétons à la résistance pour le passage d'engins agricoles, l'aménagement de ce type de dispositifs offre plusieurs avantages tels que le respect du foncier agricole et le maintien d'une identité paysagère rurale.

Sur ces chemins, **lors d'un croisement, la priorité est donnée aux engins agricoles.**

Avant travaux

Réalisation finale

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Communiqué de presse

Mercredi
14 mai 2025

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cet aménagement cyclable s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer et plus largement, sur l'ensemble du département du Calvados.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Aussi, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure.

Aménagement cyclable réalisé

LE FINANCEMENT

- Coût : 40 000 € HT.
- Financeur : Communauté urbaine Caen la mer.

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE